

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
LUCIE LALONDE
JULIE LAPIERRE
LOUIS LEGAULT
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND

JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
JUDITH PLOURDE
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 25 avril 2003

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Par courriel et par messagerie

OBJET: Décision de la Régie D-2002-95
Audience relative à la modification des tarifs de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3401-98
Notre dossier : S-24575/JL/NL

Chère consoeur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») n'a aucun commentaire à présenter à la Régie sur la demande de remboursement des frais de participation de l'ACEF de Québec à certains travaux de suivi de la décision D-2002-95 dans le dossier mentionné en titre.

Le Transporteur s'en remet à la Régie pour déterminer le degré d'utilité de la participation de cet organisme qui défend les droits et les intérêts des consommateurs du Québec, et plus particulièrement ceux à faible et modeste revenu, aux travaux de suivi concernant le libellé des « Tarifs et conditions du service de transport d'Hydro-Québec » et pour assurer, dans l'intérêt public, l'équilibre entre la participation efficace des intervenants qui ont un intérêt véritable à faire valoir utilement à la Régie et le caractère raisonnable des coûts devant être ultimement assumés par l'ensemble des consommateurs d'énergie au Québec.

.../

MARCHAND, LEMIEUX

2

Copie de la présente lettre est envoyée, ce jour, par courriel seulement, à l'ACEF de Québec.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

FJM/mb

c.c. ACEF de Québec
(par courriel seulement)